Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur
(B.S.D.A.)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé :

- d'un Président
- deux Auteurs Compositeurs
- deux Auteurs Dramatiques
- deux Auteurs Ecrivains
- un Représentant du Ministre assiste, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'Administration

NB : ***Ne peuvent être membres du Conseil d'Administration que les auteurs sénégalais jouissant de leurs droits civils et qui n'ont fait l'objet d'aucune sanction pour l'un des motifs suivants : contrefaçon, plagiat, faux programmes et fausses déclarations***

LES MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil délibère notamment sur :

- les mesures disciplinaires
- la désignation des membres des commissions
- les questions d'ordre social intéressant les membres
- le budget prévisionnel, le rapport annuel de gestion et les comptes de fin d'exercice

Mr ABDOUL AZIZ DIENG Président du Conseil d'Administration Tél : Fax : E-mail :	PHOTO

MEMBRES

Mr Tél : Fax : E-mail :	PHOTO
Mr Tél : Fax : E-mail :	PHOTO
Mr	

Tél : Fax : E-mail :	PHOTO
Mme Tél : Fax : E-mail :	PHOTO
Mr Tél : Fax : E-mail :	PHOTO